

(23)

ont déposé ce jour le 10/11/2021 un émier  
sous enveloppe au nom des familles [REDACTED]  
issus de [REDACTED]

Ce document est annexé au présent registre et  
concerne les parcelles AH 1S1 / AH 1S2 / AH 1S3 et  
en limitrophe la parcelle AH 510.

Le 10/11/2024.

Madelaine le Maire,

Nous vous signons,

[REDACTED] nous souhaitons apprécier de votre curé, par la présente, à ce que soit procédé à une demande concernant nos parcelles AH 151 | AH 152 | AH 153 en pleine révision de PLU.

- Tout d'abord, nos parcelles se situent à la Chapelle St Hesmin rue du petit pailly; nous voulons maintenir nos parcelles en zone constructible à part entière et faire retirer la prescription « Preserver et valaiser les ensembles non bâties remarquables », sachant que sur nos parcelles il n'y a aucune végétation, ni arbres présents; nous voulons rendre constructible nos terrains.

- D'autre part, suite au projet de lotissement allant du « sentier de l'échelle » jusqu'à la zone AH 150, il serait question qu'une route dénaturerait le lotissement en passant par nos parcelles jusqu'à la rue du petit pailly, hors il ne faudrait pas dénaturer nos possibilités d'actions éventuelles sur nos terrains, à savoir projet de constructions ou autre; à cela

Je vous ajoute que nous avons notre piste AH 510 sur laquelle y est notre hangar, si toute il y a nous demandons de préserver un accès acceptable permettant de décoller/nos piste AH 510 pour pouvoir y accéder. Par conséquent si toute il y a nous souhaitons qu'elle soit située entre la zone AH 153 et AH 510.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à notre demande, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, nos respectueuses salutations.

